

Dossier 1

Comment le contrôle social s'exerce-t-il aujourd'hui ?

A. Les diverses formes de contrôle social

Divers moyens permettent d'assurer la conformité de l'individu aux normes sociales. Celui qui respecte les normes peut être récompensé. Mais, le plus souvent, il s'agit de punir celui qui ne les respecte pas : rires qui suscitent la honte, ragots désobligeants, amendes, peines de prison, voire la peine de mort dans certains Etats.

Doc. 1 Les sanctions formelles par les pouvoirs publics

Je me rendais à l'Université de Columbia pour la soutenance d'un étudiant en théorie économique. J'étais en retard et j'ai dû décider rapidement entre laisser ma voiture dans un parking payant ou risquer une contravention pour l'avoir garée illégalement dans la rue. J'ai calculé la probabilité d'avoir une contravention, l'importance de l'amende et le coût d'une place de parking. J'ai décidé de prendre le risque et de me garer dans la rue. Je n'ai pas eu de contravention. [...]

J'ai étudié [...] les implications théoriques et empiriques de l'hypothèse que le comportement criminel est rationnel [...]. Cette hypothèse reconnaît que beaucoup de gens étaient contraints par des considérations morales et éthiques et qu'ils ne commettaient pas de crimes, même si ceux-ci leur étaient profitables et ne pouvaient être découverts.

Toutefois, la police et les prisons seraient inutiles si de telles attitudes prévalaient toujours. La rationalité supposait que certains individus deviennent des criminels parce qu'ils comparent les récompenses financières d'un crime et d'un travail légal, en tenant

compte de la probabilité d'être appréhendés et condamnés, et de la sévérité de la peine.

La quantité de crimes est [...] déterminée [...] par l'environnement économique et social, créé par les politiques publiques, et qui comprennent les dépenses de police, les peines pour les différents crimes, les offres d'emploi, d'éducation et de formation. En clair, le type d'emplois légaux disponibles, la loi, l'ordre et les peines représentent une partie intégrante de l'approche économique du crime.

G. Becker, Discours prononcé lors de la remise du prix Nobel de Science économique en 1992, traduit dans « Voir la vie de façon économique », *Journal des économistes et des études humaines*, vol. 4, 1993.

Questions

1. Quelle est l'hypothèse posée sur les motivations du criminel ?
2. Quels sont les paramètres pris en compte par l'individu ?
3. Expliquez la phrase soulignée.
4. Comment les pouvoirs publics peuvent-ils désinciter à la délinquance ?

Doc. 2 Le regard d'autrui sur la plage

La plage ne peut s'empêcher de penser à ce qui est bien et à ce qui est mal, éventuellement de discrètement le faire savoir. [...] Le problème, véritable casse-tête, est qu'il y a antinomie totale entre le principe de tolérance (« Chacun fait ce qu'il veut ») et les jugements éthiques (« Mais... »). [...]

L'arme principale est ici le regard, on parle avec ses yeux. [...] Le regard fonctionne par réflexe : il est irrésistiblement attiré par le trop beau ou le laid [...]. La pression normative exercée silencieusement par les regards est très fortement sentie par qui veut la ressentir. Laure, pas très fière de sa poitrine, résiste à l'envie d'essayer les seins nus : « Mais non, c'était pas possible, faut montrer ce qui est beau, j'estime que je ne peux pas. » Danièle, 46 ans, qui se considère (à juste titre) « plutôt bien », guette avec une très grande attention et une certaine angoisse les réactions de son voisinage [...].

L'envie de critiquer arrive souvent inopinément, sans s'annoncer [...]. Écoutons par exemple Irène : après avoir énoncé le droit, elle termine brusquement sur une chute qui dit exactement le contraire. « Il y avait une femme âgée qui était très très maigre. Elle avait les seins qui arrivaient à la taille, ça me faisait mal à la voir, elle se promenait comme ça sans complexe. Et bien c'est très bien les gens qui n'ont pas de complexes, c'est formidable ! Chacun a le droit de faire comme il veut. Mais faut savoir s'arrêter quand même, y a des limites ! »

J.-C. Kaufmann, *Corps de femmes, regards d'hommes* (1995), Pocket, 2010.



Questions

5. En quoi la pudeur est-elle un mécanisme d'intériorisation du contrôle social ?
6. Quelles sont les deux normes dans le discours d'Irène ?
7. En quoi le regard d'autrui construit-il la norme de comportement sur la plage ?

Doc. 3 L'intériorisation du contrôle social

Au xv^e siècle, une des réjouissances populaires de la Saint-Jean consistait à brûler vifs une ou deux douzaines de chats. Cette réjouissance populaire était très célèbre, elle attirait toujours une foule nombreuse. Un orchestre jouait. On érigait un immense bûcher sous une sorte d'échafaudage. On accrochait à cet échafaudage un sac ou un panier rempli de chats vivants. Bientôt, le sac ou le panier prenaient feu. Les chats tombaient sur le bûcher et se consumaient pendant que la population prenait plaisir à leurs cris et miaulements. En général, le roi et la cour assistaient au spectacle. [...].

Voilà un spectacle qui n'est certainement pas plus ignoble que l'exécution par le feu des hérétiques¹ ou les tortures et mises à mort de tous genres. Ce qui le rend particulièrement antipathique est le fait qu'il incarne d'une manière directe et sans mélange le plaisir que d'aucuns éprouvent à tourmenter des êtres vivants, sans la moindre excuse rationnelle. [...] Beaucoup de choses qui naguère éveillaient des sensations de plaisir suscitent aujourd'hui des réflexes de déplaisir. Dans les deux cas, nous n'avons pas affaire exclusivement à des sensations *individuelles*. Brûler des chats à la Saint-Jean était une institution sociale au même titre qu'aujourd'hui les matchs de boxe ou les courses de chevaux. Dans les deux cas, les plaisirs organisés par la société sont l'incarnation des normes affectives [...].

De nos jours, on traiterait d'« anormale » une personne qui chercherait à satisfaire ses tendances de plaisir en brûlant vifs des chats, parce que le conditionnement normal de l'homme de notre stade de civilisation substitute au plaisir de la vue de tels actes une peur - inculquée sous forme d'autocontrainte.

N. Elias, *La Civilisation des mœurs* (1939), Pocket, 2006.



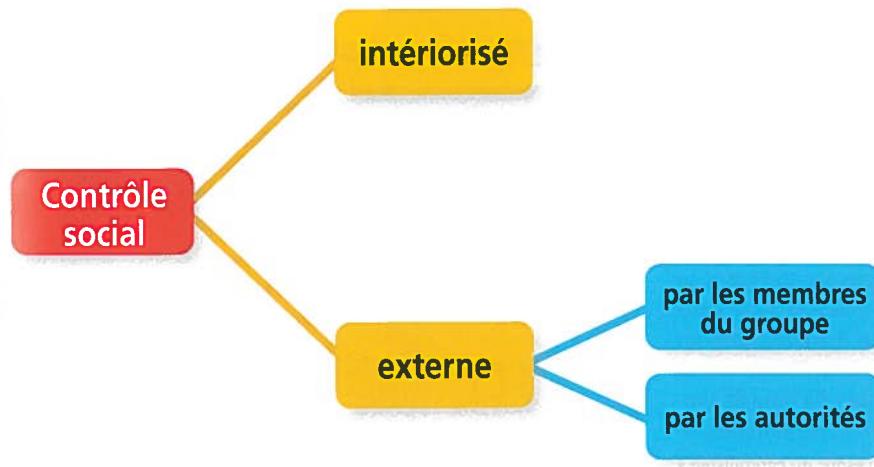
Un bûcher de chats au Moyen Âge (illustration de J. Onfray de Bréville, 1900, Paris, Bibliothèque des Arts décoratifs).

1. Personne qui n'est pas de confession catholique.

Questions

8. Comment le seuil de tolérance à la violence évolue-t-il au cours du temps ?
9. Pourquoi peut-on dire que les personnalités se construisent aujourd'hui différemment ?
10. Comment appelle-t-on le processus qui construit les personnalités individuelles ?

Doc. 4 Les formes de contrôle social



Questions

11. Associez chacun des trois textes [docs. 1 à 3] avec la forme de contrôle social qui lui correspond.
12. À quel(s) cas le contrôle social informel correspond-il ? le contrôle social formel ?

Faire le point

Parmi les sanctions suivantes, lesquelles sont formelles ou informelles ?

- le regard réprobateur • la peine de prison • les moqueries
- le contrôle de police • la honte • l'amende • l'avertissement par un professeur • des rires collectifs • la peine de mort
- le lynchage • la mise à l'écart du groupe

Retenir

- Le contrôle social désigne l'ensemble des dispositifs, formels ou non, qui assurent que l'individu est conforme aux normes. Ils peuvent passer par la récompense ou, plus souvent, par la sanction.
- Le contrôle social peut être tellement efficace que l'individu finit par s'autocontrôler ; dans ce cas, le contrôle social est proche de la socialisation. Sinon, c'est le groupe ou ses représentants qui rappellent l'individu à l'ordre.

B. Le contrôle social informel dans les groupes primaires

Dans les groupes primaires comme la famille ou les groupes de pairs, la communication est facile et passe souvent par l'implicite car les membres se connaissent bien. Dans un village, celui qui transgresse une norme est plus vite repéré que dans une grande ville et subit une sanction presque immédiate.

Doc. 1 Le contrôle social exercé par les habitants d'une ville en France au XVIII^e siècle

Les archives judiciaires montrent incidemment à quel point il était normal pour les hommes et les femmes de l'époque d'intervenir en cas de conflit ou de délit au moins en plein jour. Un vol dans une boutique provoquait immédiatement les cris du marchand et il n'était pas rare que le voleur soit arrêté par les passants « à la clamour publique », et, alors, éventuellement remis aux autorités. En cas de vol dans une maison, la victime commençait toujours par faire une enquête auprès de ses voisins pour se renseigner sur la présence suspecte d'un homme ou d'une femme jusque-là inconnus dans le quartier. On arrivait ainsi à retrouver des effets volés dans une auberge à l'autre bout de la ville par simple interrogatoire des voisins et description physique sommaire du suspect. En cas de bagarre, les combattants étaient rapidement entourés et séparés, notamment par les femmes lorsqu'il s'agissait d'une dispute entre hommes. Si une femme était importunée de manière excessive par un homme, elle pouvait trouver refuge dans n'importe quelle maison, qui lui ouvrirait la porte et la refermait fermement au nez de l'agresseur. De toute manière, en ville et surtout en journée, au-

cune activité humaine n'avait de chance d'échapper au regard de
d'autres, dans une société qui reconnaissait peu de droit à la vie
privée, et dans un cadre de vie où le contact social était permanent
et inévitable.

C. Clément-Denys, « De l'autorégulation sociale au contrôle policier : la naissance de la police moderne dans les villes du nord de la France au XVIII^e siècle », in Pedro Fraile (dir.), *Régulation et gouvernance*, Université de Barcelone, 2001

Questions

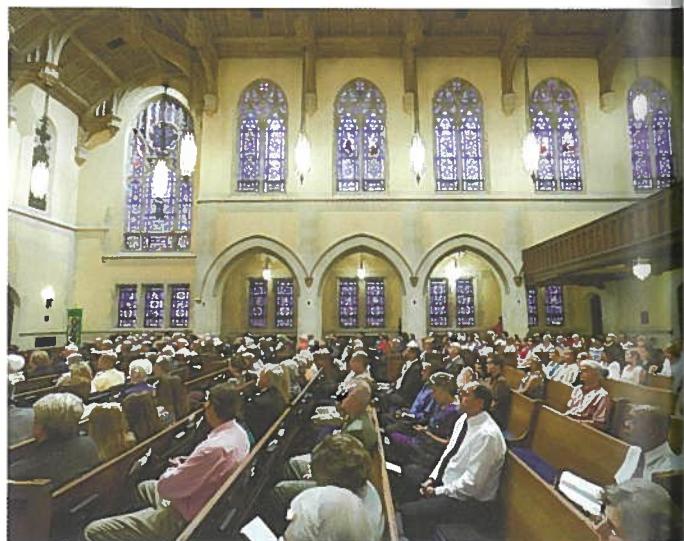
1. Que signifie être arrêté « à la clamour publique » ?
2. Qui exerce le contrôle social dans les cas cités par le texte ?
3. Dans la France contemporaine, de qui attendrait-on l'intervention dans ces situations ?
4. Expliquez la phrase soulignée.

Doc. 2 Le contrôle social exercé par une communauté religieuse aux États-Unis

Un oto-rhino-laryngologue¹, allemand de naissance, qui s'était installé dans une grande ville au bord de l'Ohio [...] me parla de la consultation de son premier patient. S'étendant sur le canapé à la demande du médecin, afin d'être examiné à l'aide d'un réflecteur nasal, le patient aurait commencé par se redresser, puis aurait fait, avec dignité et en appuyant sur ses mots, cette remarque : « Monsieur, je suis membre de la... Baptist Church, dans la... Street ». Se demandant avec perplexité quelle signification pouvait avoir cette donnée pour l'affection nasale et son traitement, il aurait interrogé confidentiellement à ce sujet un confrère américain qu'il connaissait et il aurait alors obtenu l'information amusée que cela voulait simplement dire : « Ne vous faites aucun souci pour vos honoraires. »

Max Weber, « Les sectes protestantes et l'esprit du capitalisme », in *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme* (1920), Gallimard, 2004.

1. Médecin spécialiste du nez, des oreilles et de la gorge.



Un office dans une église protestante aux États-Unis (Houston). Les protestants baptistes ne sont pas organisés en une institution centralisée (comme c'est le cas de l'Église catholique). Le culte est géré par les croyants eux-mêmes. L'admission dans une église protestante baptiste aux États-Unis se fait sous contrôle de l'ensemble de la communauté religieuse, qui constitue un groupe de pairs car chacun est l'égal de l'autre. Celui qui est considéré comme immoral peut être exclu de la communauté.

Doc. 3 L'anthropologue Françoise Héritier parle de son père

Il n'y avait pas vraiment de discussion possible, parce qu'il ne fallait pas « répondre ». C'était de l'insolence. [...] Il était autoritaire sans brutalité parce qu'il avait conscience d'être le chef de famille. Il ne s'occupait pas tellement de notre travail en classe parce que cela marchait assez bien pour nous trois. Il était surtout vigilant à un certain dressage social : il ne fallait pas parler quand les adultes parlaient, il fallait demander la permission pour prendre la parole, ne pas mettre les coudes sur la table, rentrer à l'heure dite... Il veillait à ce qu'on sache se comporter. [...]

Mon frère avait le droit de sortir avec ses camarades mais nous, ma sœur et moi, nous n'avions pas le droit parce que les

filles ne sortaient pas toutes seules. Ou bien, si on allait faire du vélo en vacances, il fallait que ma grand-mère vienne avec nous [...].

Pour mes parents, les filles devaient être sous la surveillance continue des parents, sinon elles risquaient de perdre leur réputation, de se laisser détourner du droit chemin... Ils se rendaient tout de même compte qu'il y avait des nécessités dues à mon travail universitaire, que je devais aller à la bibliothèque pour étudier et y rester le soir. Elle fermait à 22 heures, je devais être chez moi à 22h30 ; il n'était pas question d'aller boire un verre avec des amis.

F. Héritier, *Une pensée en mouvement*, Odile Jacob, 2013.



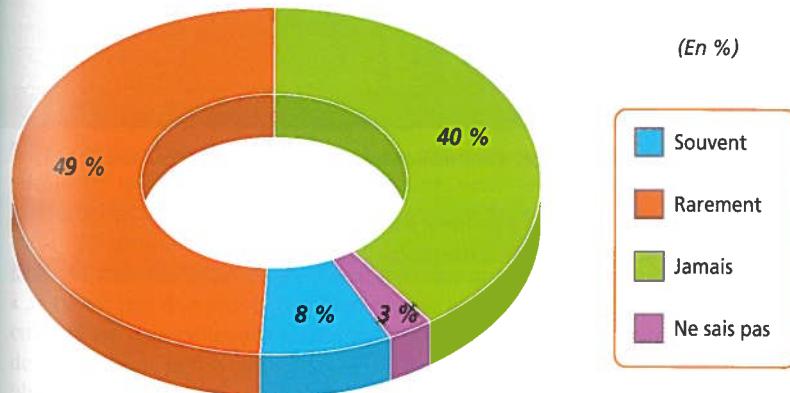
Questions

8. Quel est l'objectif des parents ?
9. Comment les parents font-ils respecter les normes ?

Doc. 4 L'argent de poche : un moyen d'incitation et de sanction

Enquête sur les parents et l'argent de poche de leurs enfants

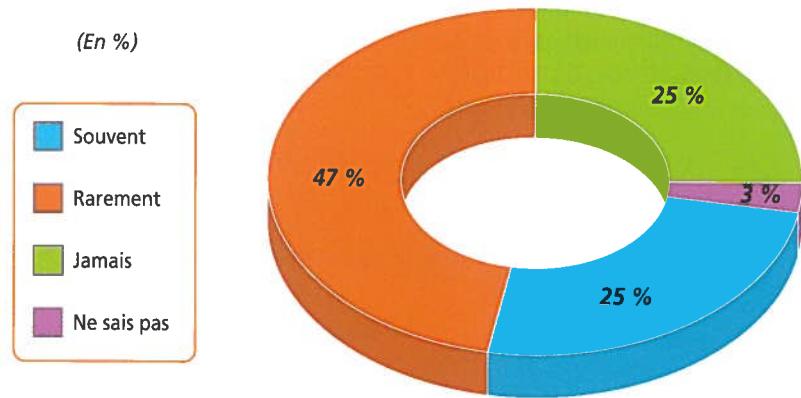
« Vous arrive-t-il de supprimer l'argent de poche à titre de sanction (par exemple en cas de mauvais résultats scolaires ou de mauvaise conduite à la maison) ? »



Champ : parents ayant au moins un enfant de 14 à 17 ans et donnant régulièrement ou occasionnellement de l'argent de poche.

Source : CSA, enquête *Les jeunes et l'argent de poche*, 2012.

« Vous arrive-t-il à l'inverse d'augmenter l'argent de poche à titre de récompense (par exemple en cas de bons résultats scolaires ou de bonne conduite à la maison) ? »



Questions

10. Peut-on parler de contrôle social si des parents donnent de l'argent de poche lorsque les notes de l'adolescent sont bonnes ?
11. Quelle est la part des parents qui utilisent l'argent de poche comme sanction ? comme moyen de gratification ?
12. L'argent de poche est-il davantage un moyen de récompense ou de punition ?

Faire le point

Complétez le texte avec les termes ou expressions suivants : la police, le contrôle social (deux fois), le groupe primaire (deux fois), la justice, la surveillance.

Dans chacun est sous de tous les autres. est donc exercé directement par ou certains de ses membres, et ne passe pas par des institutions spécialisées dans informel, comme et

Retenir

- Dans les groupes primaires, le contrôle social s'exerce de manière directe et immédiate.
- Le contrôle social ne passe pas nécessairement par des institutions spécialisées.
- Le contrôle de chacun par tous s'exerce d'une manière presque constante, parce que le groupe est restreint et que tous les membres se connaissent et se surveillent.

C. Le contrôle social formel de la police et de la Justice

Dans les sociétés contemporaines, les groupes primaires n'ont pas disparu mais de nombreuses autres instances assurent aussi le contrôle social. La police et le système judiciaire sont spécialisés dans le maintien de l'ordre et l'application des lois.

Doc. 1 L'émergence de la police au cours de l'histoire

[Sous l'Ancien Régime] la réduction et le contrôle des déviations résultait alors, pour une grande part, de la pression directe et immédiate du groupe sur les individus, sans qu'il y ait formalisation et institutionnalisation de ce mécanisme.

Ce premier type de contrôle externe, spontané et immédiat est à distinguer d'un autre type de contrôle externe, qui peut être qualifié de contrôle organisé, médiatisé, *institutionnalisé*. Dans ce cas, la pression sociale n'est plus directe, elle est le fait d'une institution plus ou moins organisée, qui se manifeste en cas de déviance, en intervenant au nom de la collectivité. C'est à ce moment que l'on peut estimer que commence à émerger la fonction policière, terme que l'on ne saurait appliquer à la première situation de contrôle social immédiat. Donc, de ce premier point de vue, la fonction policière commence à apparaître, lorsque, dans une collectivité, la tâche d'assurer le respect de certaines règles régissant les comportements sociaux n'est plus conférée de manière indifférenciée à tous les membres du groupe, mais est confiée par celui-ci à certains de ses membres, investis de cette fonction et agissant au nom du groupe, à la suite d'une sorte d'opération de division du travail social.

J.-L. Loubet del Bayle, *Police et politique. Une approche sociologique*, L'Harmattan, 2006.

Questions

- Expliquez la phrase soulignée.
- Quelles sont les deux formes de contrôle social évoquées ?



Un brigand sort d'une maison assiégée par la police (gravure de 1728).

- Quelles sont les différences entre ces deux formes ?
- Laquelle tend à remplacer l'autre ?

Doc. 2 La police, un groupe spécialisé dans le contrôle social formel

La police est d'abord dans tous les pays considérés une des rares administrations (quel qu'en soit le statut) à laquelle on peut faire appel en permanence, de jour comme de nuit, en semaine ou les jours fériés, pour intervenir dans toute situation qui ne peut se résoudre sans l'intervention de la puissance publique. [...]

Le policier est amené à intervenir chaque fois qu'il y a « quelque-chose-qui-ne-devrait-pas-être-en-train-de-se-produire-et-pour-lequel-il-vaudrait-mieux-que-quelqu'un-fasse-quelque-chose-tout-de-suite » (retenir quelqu'un de sauter du toit d'un immeuble, écarter le public du lieu d'une fuite de gaz, empêcher un mari de battre sa femme, rechercher un enfant disparu, neutraliser un chien dangereux, et mille autres circonstances de ce type). Que de telles situations puissent se décliner presque à l'infini implique que le policier est par nature polyvalent. [...] Cela le distingue de tout autre agent de l'administration, en dehors du pompier avec qui il fait souvent équipe. [...]

L'intervention policière telle qu'on vient de la décrire implique l'usage de la force si cet usage s'avère nécessaire pour empêcher que la situation problématique n'ait des conséquences graves (qu'un malade mental ne poignarde un passant, qu'un chauffard

ne provoque un accident, qu'un pillard ne profite d'une inondation pour s'emparer des biens abandonnés). Cette force est effectivement mise en œuvre par les personnels de police dans tous les cas où ils ne parviennent pas à dénouer autrement ce « quelque-chose-qui-ne-devrait-pas-se-produire ». Un optimisme confortable considérerait cet usage de la force comme marginal. Il ne l'est pourtant pas. Il ne l'est pas dans le quotidien du rapport des policiers avec certaines catégories de la population. Et il n'est pas statistiquement négligeable dans la mortalité violente : aux États-Unis, plus d'une personne par jour meurt des suites d'un usage policier de la force (soit près de 10 % des homicides).

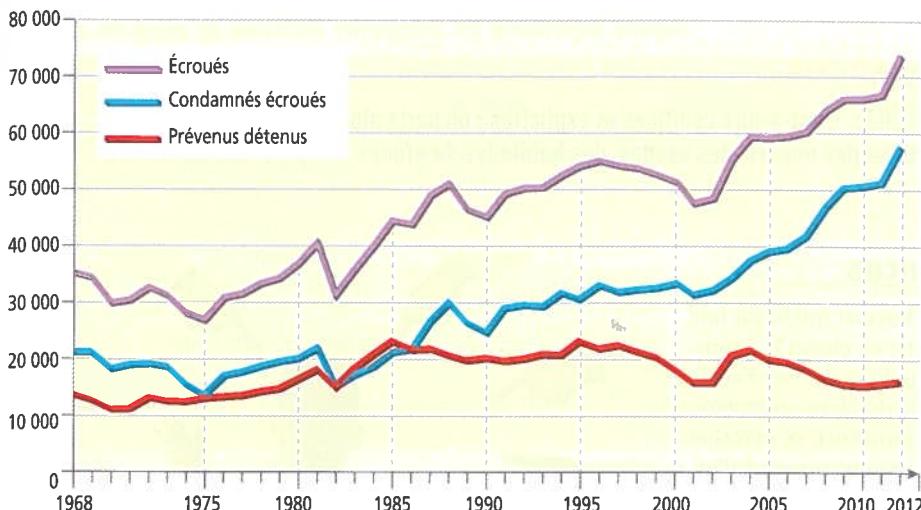
P. Favre, « Quand la police fabrique l'ordre social. Un en deçà des politiques publiques de la police ? », *Revue française de sciences politiques*, 59/6, 2009

Questions

- Quelles sont les deux particularités de la police par rapport au reste de la fonction publique ?
- Le policier recourt-il en permanence à la force ?

Doc. 3 Évolution de la population des prisons de 1968 à 2012

La population écrouée correspond à l'ensemble des personnes placées dans un établissement pénitentiaire. Tous ne sont pas condamnés ; les personnes poursuivies pour crime, ou prévenus, font en général l'objet d'une mesure de détention préventive.



Champ : ensemble des établissements pénitentiaires, France entière.

Source : ministère de la Justice, Annuaire statistique de la justice.

Questions

7. Combien y a-t-il de personnes en prison aujourd'hui en France ?
8. Calculez la part des « prévenus détenus » dans la population des personnes en prison. > Savoir-faire 1 p. 342
9. La France compte 50 millions de personnes en 1968. Combien y a-t-il de prisonniers pour 100 000 habitants ?
10. Comment cette part évolue-t-elle, sachant qu'il y a 66 millions de Français en 2012 ?

Doc. 4 Le rôle du surveillant de prison

Au fil d'une carrière longue, les surveillants construisent de façon plus ou moins rapide un ensemble d'accords sur les thèmes centraux de leur activité. [...] C'est au cours de leurs premiers pas en détention que les discours les plus critiques se font entendre chez les surveillants. [...] Les discours recueillis auprès de surveillants nouvellement recrutés sont témoins de ce que le « choc carcéral » ne concerne pas (toutes proportions gardées) que les détenus. [...] S'il se dégage bien un accord parmi les surveillants de prison pour considérer que leur contribution en matière de réinsertion se révèle modeste, cela ne signifie pas pour autant que tous se satisfont de cette situation. Certains, comme cette surveillante l'explique, peuvent même s'opposer au discours commun de la profession : « Je pense pas que je suis très bien perçue par mes collègues masculins. Pour mes collègues masculins, je suis une sociale, je fais trop de social. Mais je fais pas de social du tout, je fais mon boulot, ni plus ni moins. Je fais mon boulot. Le social. C'est vrai que le gars qui va venir me raconter son histoire avec sa femme et sa fille, ben s'il a envie de me la raconter, je le laisse me la raconter. Alors, il y en a beaucoup qui me disent : "Tu devrais faire CIP (conseiller d'insertion et de probation, c'est-à-dire travailleur social), pas surveillante." Mais tant pis, je fais mon boulot, à la limite c'est mon boulot. » Cette surveillante indique que la réinsertion est renvoyée au « social », par opposition au vrai « boulot » du surveillant, le maintien de l'ordre et la sécurité.

G. Malochet, « Les surveillants de prison : marges du travail, travail sur les marges », *Idées*, n°158, 2009.



Christiane Taubira, ministre de la Justice, en visite à la prison de Fresnes (Île-de-France) en décembre 2012.

Questions

11. Quelle image les jeunes surveillants de prison se font-ils de leur métier ?
12. Est-ce en accord avec celle des plus expérimentés ?
13. En quoi y a-t-il socialisation professionnelle ?

Faire le point

Classez les instances de contrôle social suivantes selon qu'elles sont formelles ou informelles.

- l'administration du lycée • la classe • la famille • le tribunal
- l'escadron de police • le voisinage • les services fiscaux
- les gendarmes • l'Inspection du travail • la bande d'amis

Retenir

- Avec le développement des règles écrites et explicites, apparaît le contrôle social formel.
- Certaines institutions assurent le contrôle social formel parmi d'autres fonctions : le règlement intérieur d'une entreprise ou d'un lycée sont des règles formelles. Dans une logique de division du travail, la police, la justice sont spécialisées dans le contrôle social formel fondé sur le droit.

Dossier 2

Quels sont les processus qui conduisent à la déviance ?

A. Déviances et délinquances

Les normes sociales peuvent être formelles, c'est-à-dire codifiées et explicites : on parle alors de droit. Elles peuvent aussi être informelles, c'est-à-dire relever des mœurs, des usages, des habitudes du groupe : on parle des coutumes.

Doc. 1 La déviance et les déviante

Tuer son voisin, renverser volontairement du chocolat fondu sur une moquette blanche au cours d'un repas, chahuter en classe, [...] commettre un hold-up dans un bureau de poste, oublier de fêter l'anniversaire d'un proche, tricher dans une partie de dominos entre amis, s'adonner au commerce de stupéfiants ou se prostituer, se moucher au milieu d'un concerto de violon. Le quotidien nous expose à d'innombrables écarts de conduite qui, d'une manière ou d'une autre, rompent ce que l'on tient pour le cours ordinaire des choses.

Ces ruptures ne nous paraissent pourtant pas d'égale gravité. Les manquements aux règles de la bienséance, de la politesse et de l'honneur se distinguent des agissements qui portent atteinte à la propriété privée, à l'intégrité physique, ou à l'ordre public. Si l'habitude nous fait considérer les infractions aux exigences de l'étiquette¹ comme des faits difficiles à appartenir à des crimes, c'est peut-être que le recours à la procédure pénale est, peu à peu, entré dans les mœurs et que ce qui paraît aujourd'hui devoir lui échapper est abandonné aux formes communes de la réprobation sociale.

Condamner la conduite d'autrui est cependant un acte banal. Réprimander, réprover, blâmer, discréder, punir, châtier, corriger, redresser : une infinité de façons de faire savoir à un individu que son comportement est inacceptable nous est disponible. Mais, quelle que soit la forme sous laquelle elle s'exprime, la réaction est identique : lorsqu'une conduite déroge à ce qu'il faudrait qu'elle fût, elle donne lieu à une sanction. Or, pour qu'une sanction soit prononcée, une première condition semble être requise : qu'une idée préalable de ce que le comportement idéal devrait être habite l'esprit de ceux qui l'infligent comme celui de ceux qui s'y soumettent. En d'autres termes, il faut que préexiste une norme à l'aune de laquelle puisse se mesurer un écart ; et que cette norme soit suffisamment publique pour que la sanction soit comprise en tant que telle.

A. Ogien, *Sociologie de la déviance*, PUF, 2012.



Questions

1. Répondez par oui ou par non.

	Tuer son voisin	Chahuter en classe
Tout le monde considère-t-il que c'est un acte déviant ?		
Est-ce illégal ?		

2. D'après la phrase soulignée, qu'attend-on du comportement d'autrui ?

3. Que fait le déviant ? Que fait celui qui désigne le déviant ?

4. Déduisez-en les deux actions qui définissent un acte déviant.

1. Ensemble des règles informelles connues et respectées dans un groupe social précis

Doc. 2 L'intérêt scientifique de la notion de déviance

La première démarche du sociologue doit [...] être de définir les choses dont il traite, afin que l'on sache et qu'il sache bien de quoi il est question. [...] Par exemple, nous constatons l'existence d'un certain nombre d'actes qui présentent tous ce caractère extérieur que, une fois accomplis, ils déterminent de la part de la société cette réaction particulière qu'on nomme la peine. [...]

Il est vrai que la notion ainsi constituée ne cadre pas toujours ou même ne cadre généralement pas avec la notion commune. Par exemple, il est évident que, pour le sens commun, les faits de libre pensée ou les manquements à l'étiquette, si régulièrement et si sévèrement punis dans une multitude de sociétés, ne sont pas regardés comme des crimes même par rapport à ces sociétés. [...] Mais il n'importe ; car il ne s'agit pas simplement de découvrir un

moyen qui nous permette de retrouver assez sûrement les faits auxquels s'appliquent les mots de la langue courante et les idées qu'ils traduisent. Ce qu'il faut, c'est constituer de toutes pièces des concepts nouveaux, appropriés aux besoins de la science et exprimés à l'aide d'une terminologie spéciale.

Émile Durkheim, *Les Règles de la méthode sociologique* (1895), Flammarion, 2010. > Grands auteurs, p. 38

Questions

5. Tout le monde s'accorde-t-il pour qualifier un acte de déviant ?
6. Pourquoi faut-il définir précisément la déviance ?
7. Quel critère permet de repérer les actes déviants ?

Doc. 3 La délinquance, ensemble des infractions aux normes juridiques

Les contraventions, les délits et les crimes correspondent aux trois grands genres d'infractions sanctionnées pénalement. Elles sont distinguées entre elles afin de mettre en évidence leur gravité respective, les types de sanctions encourues, les juridictions compétentes

tentes [...] et les délais de prescription. La contravention est l'infraction la moins grave. Vient ensuite le délit. Le crime est l'infraction la plus grave.

	Exemples	Montant de l'amende encourue	Peine d'emprisonnement encourue	Juridiction compétente	Délai de prescription
Contraventions	Stationnement irrégulier, outrage au drapeau, coups et blessures légers	1 500 € maximum (3 000 € en cas de récidive)	Aucune	Juge de proximité ou Tribunal de police	1 an
Délits	Vol, abandon de famille, agression sexuelle sans viol, homicide involontaire	Au moins 3 750 €	De 2 mois à 10 ans	Tribunal correctionnel	3 ans
Crimes	Meurtre, assassinat, terrorisme, viol	Au moins 3 750 €	De 15 ans à la perpétuité (prison à vie)	Cour d'Assises (jury populaire)	10 ans

Source : ministère de la Justice, www.vosdroits.service-public.fr, janvier 2013.

Questions

8. En fonction de quel critère classe-t-on les différentes infractions au droit ?
9. Comment les sanctions pénales évoluent-elles selon ce critère ?
10. Les normes sociales qui prévoient explicitement à l'avance les sanctions en cas de transgression sont-elles formelles ou informelles ?

Doc. 4 Les diverses formes de déviances

Existence d'une sanction

Type de norme transgessée

Gravité de la transgression

Déviance

Déviance face aux lois (ou délinquance)

Déviance face aux coutumes

Contravention

Délit

Crime

Question

11. À l'aide des notions de transgression et de sanction, donnez une définition complète de la délinquance.

Faire le point

Les actions suivantes peuvent être déviantes. Lesquelles relèvent de la délinquance ?

- tomber devant tout le monde
- partir sans dire au revoir
- rouler à 60 km/h en ville
- fumer dans un lieu public
- boire de l'alcool enceinte
- se suicider
- manger des insectes
- commettre un viol
- émettre un pet en public
- frauder le fisc

Retenir

- La déviance est une transgression d'une norme sanctionnée par un groupe. La plupart des actes de déviance sont insignifiants mais certains sont très graves et suscitent la réprobation générale.
- La délinquance est une forme de déviance qui se définit par rapport aux normes juridiques et qui est donc sanctionnée par le système pénal (la police ou la justice).

B. Perte des repères et anomie

La déviance est présente dans toutes les sociétés. Le problème apparaît quand, par exemple, le taux de criminalité ou le taux de suicide augmente anormalement. Cela signifie que les normes n'ont pas été bien intériorisées.

Doc. 1 Taux de suicide et crises économiques au XIX^e siècle

C'est un fait connu que les crises économiques ont sur le penchant au suicide une influence aggravante. [...] Mais à quoi ces crises doivent-elles leur influence ? Est-ce parce que, en faisant flétrir la fortune publique, elles augmentent la misère ? Est-ce parce que la vie devient plus difficile qu'on y renonce plus volontiers ? L'explication séduit par sa simplicité ; elle est d'ailleurs conforme à la conception courante du suicide. Mais elle est contredite par les faits. [...] En Irlande, où le paysan mène une vie si pénible, on se tue très peu. La misérable Calabre¹ ne compte, pour ainsi dire, pas de suicide ; l'Espagne en a dix fois moins que la France. On peut même dire que la misère protège. [...]

Un vivant quelconque ne peut être heureux et même ne peut vivre que si ses besoins sont suffisamment en accord avec ses moyens. [...] En tant qu'ils dépendent de l'individu seul, ils sont illimités. [...] Seule la société [...] est en état de jouer ce rôle modérateur ; car elle est le seul pouvoir moral supérieur à l'individu [...]. Sous cette pression, chacun, dans sa sphère, se rend vaguement compte du point extrême jusqu'où peuvent aller ses ambitions et n'aspire à rien au-delà. [...]

Seulement, quand la société est troublée que ce soit par une crise douloureuse [...], elle est provisoirement incapable d'exercer cette action ; et voilà d'où viennent ces brusques ascensions de la courbe des suicides dont nous avons, plus haut, établi l'existence. En effet, dans les cas de désastres économiques, il se produit comme un

déclassement qui rejette brusquement certains individus dans une situation inférieure à celle qu'ils occupaient jusqu'alors. Il faut donc qu'ils abaissent leurs exigences, qu'ils restreignent leurs besoins, qu'ils apprennent à se contenir davantage. [...] L'état de dérèglement ou d'anomie est donc encore renforcé par ce fait que les passions sont moins disciplinées au moment même où elles auraient besoin d'une plus forte discipline.

Émile Durkheim, *Le Suicide* (1897), PUF, 2007.
► Grands auteurs, p. 384

1. La Calabre est une région du sud de l'Italie.

Le **taux de suicide** est le rapport entre le nombre de suicides et la population. Aujourd'hui en France, il est d'environ 15 suicides pour 100 000 : 23 pour 100 000 hommes et 7 pour 100 000 femmes.

Questions

- Pourquoi l'Irlande, la Calabre, l'Espagne connaissent-elles peu de suicides ?
- La faiblesse des revenus est-elle une cause de suicide ?
- Quel est l'effet des normes sur les attentes de l'individu ?

Doc. 2 L'impact de la crise économique sur le taux de suicide dans l'UE en 2009

La crise économique touche l'Union européenne à partir du milieu de l'année 2008. Les auteurs ont comparé le taux de suicide en 2009 à la tendance observée entre 2000 et 2007.

(en %)	Hommes	Femmes
15-24 ans	+ 11,7	+ 10,6
25-44 ans	+ 5,5	+ 0,9
45-64 ans	+ 4,8	+ 0,3
Plus de 65 ans	+ 1,8	- 1,0
Ensemble	+ 4,2	+ 0,3

Champ : personnes de plus de 15 ans résidant dans l'UE.

Lecture : Dans l'UE en 2009, le taux de suicide des hommes de 15 à 24 ans a augmenté de 11,7 % par rapport à sa tendance entre 2000 et 2007.

Source : S.-S. Chang, D. Stuckler, P. Yip, D. Gunnell, « Impact of 2008 global economic crisis on suicide: time trend study in 54 countries », *British Medical Journal*, n°347, sept. 2013.

Questions

- Faites une phrase avec les chiffres entourés.
- Pourquoi les jeunes sont-ils plus touchés par l'augmentation du taux suicide ?



Queue devant une agence pour l'emploi en Grèce (Athènes, novembre 2011), où le taux de chômage dépasse 25 % (50 % chez les jeunes).

- À l'aide du doc. 1, expliquez l'impact de la crise sur le taux de suicide dans l'UE en 2009.

Doc. 3 La perte des repères chez des adolescents récidivistes

Émilie (17 ans), et Mathieu (16 ans), enfants de Mme D., sont jugés pour avoir frappé leur mère à coups de poing, l'une parce qu'elle l'empêchait de fumer un « joint », l'autre parce qu'elle lui refusait 20 euros. Tous deux sont déscolarisés, Émilie a déjà été jugée 6 fois pour vols avec violences, et Mathieu se prostitue la nuit, aux dires de sa sœur.

Mme D. a eu 7 enfants de 4 pères différents et trois d'entre eux ont été déclarés abandonnés ou décédés. Le père d'Émilie et Mathieu a reconnu ces derniers, et prend régulièrement de leurs nouvelles ; ils sont les seuls à connaître l'identité de leur père.

Sans emploi, la mère bénéficie du RMI¹. Elle est décrite par les services sociaux comme rejetante et exaspérante pour son entourage, provoquant des crises violentes chez les enfants. Toutefois, ces périodes alternent avec des phases de « fusion », qui font que les enfants reviennent toujours, et fuguent lorsqu'ils sont placés. Mme D. est considérée comme une femme immature qui élève son

chien de la même manière que ses enfants, et qui considère ces derniers comme des adultes, supérieurs à elle-même. Elle se laisse tyranniser par eux, et demande fréquemment aux assistants sociaux si elle doit laisser l'appartement à ses enfants et partir.

L. Giovannoni, « La "démission parentale", facteur majeur de délinquance : mythe ou réalité ? », *Sociétés et jeunesse en difficulté*, n° 5, printemps 2008.

1. Le RMI (revenu minimum d'insertion) est aujourd'hui remplacé par le RSA (revenu de solidarité active). Ce sont des minima sociaux.

Questions

7. Quelle est la situation économique et psychologique de la mère ?
8. En quoi la situation familiale d'Émilie et Matthieu est-elle anomique ?
9. La monoparentalité est-elle une explication suffisante de la délinquance ?

Doc. 4 La « démission parentale » : une explication de la délinquance ?

Des maires de toutes tendances politiques, des députés et des ministres ont évoqué le thème de la « démission des parents » pour contribuer à expliquer l'origine de la délinquance des petits « sauvageons ». À plusieurs reprises, l'extension de la mise sous tutelle et la suppression pure et simple des allocations familiales ont été posées. Dans ce contexte, la Caisse Nationale des Allocations Familiales nous a demandé [...] un bilan des recherches scientifiques menées sur les relations entre familles et délinquances. Notre champ d'étude comprend les sources publiées en langues française et anglaise durant les quinze dernières années. [...]

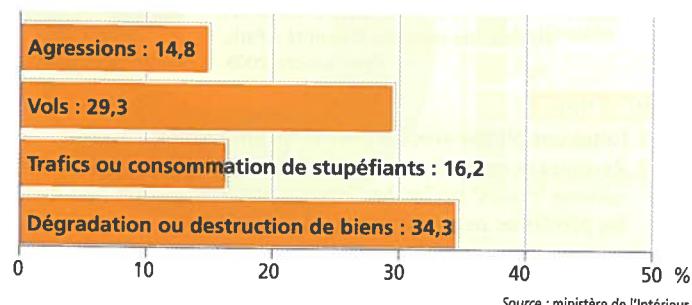
Les études quantitatives qui tentent de mesurer l'impact des facteurs familiaux par rapport aux autres facteurs environnementaux (l'existence et le rôle d'une parentèle plus large, les conditions de vie socio-économiques, le cadre et le mode de vie, l'influence des groupes de pairs chez les pré-adolescents et les adolescents, etc.) soulignent que, à l'exception des cas de transmission familiale directe de comportements déviants (minoritaires dans l'ensemble de la délinquance), ces facteurs ne sont pas suffisants pour expliquer l'entrée des jeunes dans la délinquance. [...]

Les bouleversements de la famille contemporaine font l'objet d'une préoccupation et même d'une forte inquiétude de la part de nombreux éducateurs et de psychologues qui s'interrogent en particulier sur les conséquences de l'« absence du père ». [...] Il apparaît d'abord sans ambiguïté que si les divorces, séparations, situations familiales monoparentales et recomposées, constituent des sources de souffrances, d'angoisses et d'incertitudes multiples, il n'existe aucun lien direct et significatif entre ces souffrances, ces angoisses ou ces incertitudes et les comportements délinquants ou violents.

Une seule exception à cette règle : les consommations de drogues (davantage les drogues douces).

L. Mucchielli, « La "démission parentale" en question : un bilan des recherches », *Questions pénales*, sept. 2000.

Part des mineurs dans les personnes mises en cause pour la délinquance en 2012



Source : ministère de l'Intérieur.

Questions

10. Quelle est la méthode utilisée par L. Mucchielli ?
11. Quelle est l'hypothèse testée ?
12. Est-elle validée par les recherches sociologiques ?

Faire le point

Complétez le texte avec les termes suivants : attentes, moyens, normes (deux fois).

L'anomie désigne une régulation insuffisante des des individus par les de la société. Les désirs augmentent plus vite que les pour les réaliser. Elle correspond donc à une insuffisante régulation de l'individu par les

Retenir

- L'étymologie grecque de l'anomie désigne une privation (*a-*) de norme (*-nomos*).
- L'anomie a été définie par Durkheim comme une perte des repères sociaux, qui fait que les attentes de l'individu ne sont pas cohérentes avec les moyens dont il dispose pour les réaliser.
- Cette notion permet d'expliquer certains types de déviance mais pas toutes les déviations.

C. L'étiquetage stigmatisant

Les membres des groupes dominants se considèrent le plus souvent comme « meilleurs ». Ils dénigrent les autres, non du fait de leurs qualités individuelles, mais du fait de leur appartenance à un groupe qu'ils jugent collectivement différent du leur et, dans une certaine mesure, inférieur.

Doc. 1 Les contrôles d'identité à Paris

Cette enquête « Police et minorités visibles » a été dirigée par deux sociologues, chercheurs du CNRS. Les enquêteurs ont observé les passants à Paris (à la gare du Nord et Châtelet-Les Halles). Ils ont relevé différentes caractéristiques visibles de 38 000 passants, dont 525 ont été contrôlés par la police. Ils devaient notamment classer les individus selon leur origine supposée. Le ministère de l'Intérieur ne conteste pas ces résultats.

	Contrôles pour 1 000 passants
« blancs »	6,5
« arabes ¹ »	24,3
« noirs ² »	23,4

1. Personnes perçues comme originaires d'Afrique du Nord ou du Proche-Orient.
2. Personnes perçues comme originaires d'Afrique subsaharienne ou des Antilles.

Source : F. Jobard et R. Lévy, *Police et minorités visibles : les contrôles d'identité à Paris*, Open society, 2009.



Contrôle de police gare du Nord à Paris.

Questions

1. Faites une phrase avec les chiffres du tableau.
2. Recopiez et complétez cette phrase. « Les personnes perçues comme "noires" ou "arabes" sont contrôlées fois plus que les personnes perçues comme "blanches". »

3. Sur quelle croyance implicite le choix des personnes repose-t-il ?
4. Les chances de se faire arrêter sont-elles identiques pour tous ceux qui transgressent la loi ?

Doc. 2 Quel est le vécu des contrôles d'identités répétés ?

Pendant trois semaines en novembre 2005, de violentes émeutes se sont déchaînées dans environ 300 communes françaises, au cours desquelles neuf mille véhicules furent incendiés, quatre mille émeutiers arrêtés, des centaines de véhicules publics et commerciaux détruits et plus de 195 fonctionnaires de police blessés. Les émeutes se sont produites en réaction, d'une part, à l'électrocution mortelle de deux adolescents d'origine immigrée qui essayaient d'échapper à un contrôle d'identité et, d'autre part, à la dureté de la réponse du gouvernement à leur décès. Que la crainte d'un contrôle d'identité fût à l'origine de ces événements n'est pas un fait anodin. Les contrôles sont en effet fréquemment au cœur de l'antagonisme entre les policiers et les jeunes, plus particulièrement les jeunes hommes vivant dans les zones urbaines reléguées. Ces derniers se plaignent en effet depuis longtemps d'être les cibles de contrôles d'identité répétés, dépourvus de nécessité et relevant du harcèlement. Ils voient dans cette pratique une manifestation de la discrimination et de l'exclusion à laquelle ils se heurtent quotidiennement. [...]

Les observateurs se sont efforcés d'interroger le plus grand nombre

possible de personnes contrôlées. [...] Seuls 3 % des personnes interrogées ont jugé avoir subi un traitement raciste ou insultant de la part des fonctionnaires ; la grande majorité – 76 % – a émis un jugement neutre sur le comportement des policiers au cours du contrôle ; 6 % ont indiqué que la police avait agi de manière respectueuse et polie. Selon leurs propres termes : « Ils ont été gentils voire marrants » ; « Ils m'ont traité avec respect » ; « Ils étaient posés et polis ». Malgré le caractère généralement neutre ou positif des jugements sur le comportement de la police, ces contrôles ont suscité des sentiments très négatifs.

F. Jobard et R. Lévy, *Police et minorités visibles : les contrôles d'identité à Paris*, Open society, 2009.

Questions

5. Le sentiment de discrimination est-il lié au traitement lors du contrôle ?
6. D'où vient-il ?
7. D'après le premier paragraphe, quelles peuvent en être les conséquences ?

Doc. 3 | Stéréotypes et stigmate

Les Grecs [...] inventèrent le terme de stigmate pour désigner des marques corporelles destinées à exposer ce qu'avait d'inhabituel et de détestable le statut moral de la personne ainsi signalée. Ces marques étaient gravées sur le corps au couteau ou au fer rouge, et proclamaient que celui qui les portait était un esclave, un criminel ou un traître, bref un individu frappé d'infamie, rituellement impur, et qu'il fallait éviter, surtout dans les lieux publics. [...]

Le maniement du stigmate n'est qu'un rameau d'une activité fondamentale dans la société, à savoir le stéréotypage, le « profilage » de nos attentes normatives quant à la conduite et au caractère d'autrui : activité classiquement réservée pour les clients, les orientaux et les automobilistes, autrement dit, pour des gens qui entrent dans de vastes catégories. [...]

Dans notre société, dire d'une femme qu'elle est notre femme, c'est la placer dans une catégorie [...]. Certes, il faut s'attendre à ce que des caractères uniques, enchevêtrés à l'histoire de la relation, viennent colorer les bords ; néanmoins, au cœur de cette relation,

c'est toujours l'éventail de nos attentes socialement standardisées quant à la nature et à la conduite de cet échantillon de la catégorie « épouse » : qu'elle s'occupera de la maison, qu'elle distraira nos amis, qu'elle sera capable d'avoir des enfants.

E. Goffman, *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps* (1963), Minuit, 2001.

Les individus doivent trier parmi la grande quantité d'informations qui leur parvient de leur environnement social. Pour cela, ils catégorisent. Un **stéréotype** est une généralisation sur le comportement d'une catégorie de personne.

Questions

8. « Les Français ne se lavent pas » : à quel type de raisonnement ce jugement appartient-il ?
9. Quel est l'effet de la catégorisation sur les attentes liées au comportement d'autrui ?
10. Qu'est-ce qu'un stigmate ?

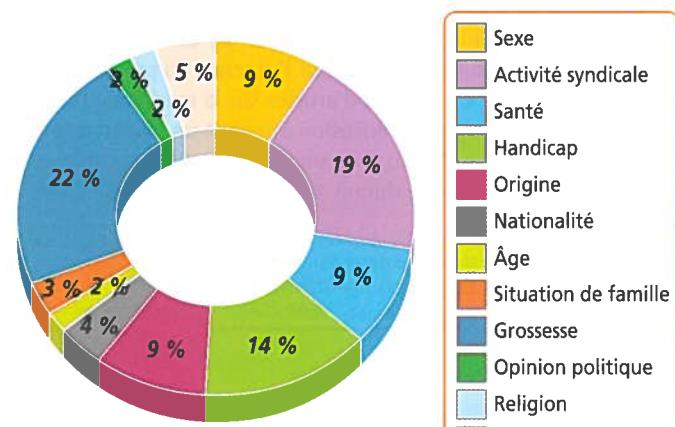
Doc. 4 | Le processus de stigmatisation

La plupart des gens disposent de toute une gamme de mots pour stigmatiser d'autres groupes : « nègre », « youpin », « macaroni », « gouine » [...] n'ont de sens que dans le contexte de relations spécifiques entre installés et intrus. S'ils font mal, c'est que l'offenseur et l'offensé ont également conscience que l'humiliation recherchée à l'aval d'un groupe installé puissant, vis-à-vis duquel l'insulté, membre d'un groupe marginal, se trouve plus démunie. Tous ces mots ont valeur de symboles : ils rappellent qu'on peut faire honte au membre d'un groupe marginal parce qu'il ne satisfait pas aux normes du groupe supérieur, parce qu'il est déviant. Rien n'est alors plus caractéristique d'un rapport de forces hautement inégal que l'incapacité des groupes marginaux à rétorquer par un terme stigmatisant le groupe établi. Quand bien même ils emploient entre eux un terme de ce genre (l'hébreu « goy' » en est un exemple), c'est une arme sans effet dans un échange de noms d'oiseaux, car un groupe marginal ne saurait faire honte aux membres d'un groupe installé : tant que le rapport de forces reste très inégal, les mots de stigmatisation ne signifient rien pour eux, ils n'ont pas d'impact. S'ils commencent à faire mal, c'est le signe que le rapport de forces est en train de changer. La stigmatisation des marginaux, je l'ai dit, présente un certain nombre de traits communs dans un large éventail de configurations installés-intrus. L'anomie est peut-être le reproche qui leur est le plus souvent adressé ; les occasions ne manquent pas de constater que le groupe installé les juge peu dignes de confiance, indisciplinés, sans loi.

N. Elias, J. Scotson, *Logiques de l'exclusion* (1965), Pocket, 2001.

1. Terme employé par les Juifs pour désigner les non-Juifs.

Plaintes pour discrimination déposées devant les tribunaux en 2012 selon le critère (en %)



Source : Défenseur des droits, Rapport annuel 2012, 2013.

Questions

11. Quelles sont les catégories de personnes auxquelles les termes soulignés font référence ?
12. Quelle est la connotation de ces termes ?
13. Quel en est l'effet sur l'estime de soi des dominés ?
14. Par rapport aux normes de quel groupe sont-ils jugés déviants ?
15. Quels sont les critères les plus fréquents des plaintes pour discrimination ?

Faire le point

1. La stigmatisation se distingue-t-elle du préjugé sur un individu ?
 - Oui, car il ne s'agit pas du rapport entre deux individus mais entre deux groupes.
 - Non, les deux termes sont synonymes.
2. Les membres du groupe stigmatisé sont-ils poussés à la déviance ?
 - Oui, car ils ont intériorisé une image de potentiels déviants.
 - Non, ils feraient mieux d'être discrets.

Retenir

- Lorsqu'un groupe dominant impose une identité péjorative à un autre, on dit qu'il le stigmatise. Cela passe par l'assignation de certaines étiquettes porteuses d'accusations de déviances ou de ragots dévalorisants...
- La stigmatisation désigne le processus de constitution d'une image dévalorisante de soi dans les interactions sociales. Elle consiste à inférioriser l'autre parce qu'il appartient à une certaine catégorie de personnes.

Dossier 2 Quels sont les processus qui conduisent à la déviance ?

D. La déviance, produit d'une suite d'interactions sociales

Certaines personnes transgessent des normes et ne sont jamais inquiétées. D'autres sont accusées à tort des pires méfaits. Certains seraient-ils plus chanceux que d'autres ? Pour le sociologue, ce n'est pas principalement l'effet du hasard mais le produit d'interactions sociales.

Doc. 1 L'interdiction du cannabis aux États-Unis

Et puisque les normes s'appliquent à des individus et dans des circonstances déterminées, il faut chercher quelle est la personne qui s'occupe de veiller à ce que les normes soient appliquées et respectées. Nous allons donc nous intéresser à celui que j'appellerai « l'entrepreneur de morale », aux circonstances de son entrée en scène et à la manière dont il met en œuvre son esprit d'entreprise. [...]

En 1937, le Congrès des États-Unis votait le *Marijuana Tax Act*, destiné à extirper l'usage de cette drogue. [...] C'est le Bureau of Narcotics [...] qui a fourni le gros des efforts qui ont abouti au *Marijuana Tax Act*. [...] Le Bureau déploya ses efforts dans deux directions : ilaida les États à élaborer des lois sur l'usage de la marijuana et il alimenta en faits et en chiffres les articles des journaux sur le problème. [...] Les efforts du Bureau pour gagner la population à son point de vue sur l'urgence du problème portèrent tous leurs fruits. Le nombre d'articles sur la marijuana publiés dans les magazines de grande diffusion atteignit un niveau record. Ainsi, dix-sept articles ont paru dans un intervalle de deux années, ce qui est beaucoup plus que durant toute autre période similaire, anté-

rieure ou postérieure. Sur ces dix-sept articles, dix reconnaissaient explicitement avoir reçu l'aide du Bureau qui avait fourni les faits et les chiffres, ou bien révélaient implicitement l'aide reçue en utilisant des faits et des chiffres antérieurement cités soit dans les publications du Bureau, soit dans les témoignages apportés devant le Congrès [...].

Le projet de loi arriva facilement à bon port. Les fumeurs de marijuana étant dépourvus d'influence, d'organisation et, aux yeux de l'opinion publique, de motifs légitimes pour passer à l'offensive, ils n'envoyèrent aucun représentant aux auditions et leur point de vue ne fut pas exprimé. La loi fut adoptée sans opposition par la Chambre et par le Sénat [...]. L'entreprise du Bureau avait produit une nouvelle norme, dont la mise en vigueur contribuera ultérieurement à créer une nouvelle catégorie de déviants : les fumeurs de marijuana.

Howard Becker, *Outsiders* (1963), Métailié, 2012.
► Grands auteurs, p. 386

1. Loi fiscale sur la marijuana, en fait une loi d'interdiction.

Questions

1. La consommation de marijuana est-elle délinquante avant 1937 ?
2. Quels moyens les agents du Bureau of Narcotics utilisent-ils ?
3. Pourquoi peut-on dire qu'ils stigmatisent les fumeurs ?
4. Qui « crée » socialement la déviance ?

Doc. 2 Un coffee-shop à Amsterdam aux Pays-Bas



Aux Pays-Bas, la vente et la consommation de cannabis sont dépenalisées, c'est-à-dire illégales mais non condamnées, à l'intérieur des coffee shops uniquement. Ceux-ci doivent payer une licence spéciale auprès des autorités. La possession sur soi de moins de 5 grammes et la consommation à domicile sont tolérées. En France, au contraire, un consommateur de cannabis encourt une peine d'un an de prison et 3 750 € d'amende. La consommation de cannabis par habitant est deux fois moins élevée aux Pays-Bas qu'en France.

Questions

5. Fumer du cannabis dans un coffee-shop est-il répréhensible aux Pays-Bas ?
6. Quel est le point commun entre les Pays-Bas aujourd'hui et les États-Unis avant 1937 (Doc. 1) ?
7. Les politiques répressives sont-elles toujours efficaces ?

Doc. 3 La réévaluation de l'image du dopé chez les cyclistes professionnels

« Le dopé pour moi est celui qui ne passe pas les contrôles (Mick, professionnel). » Ainsi, selon cette conception, les méthodes sont diverses pour ne pas être un cycliste dopé. Un cycliste qui demande une autorisation pour usage thérapeutique pour de la cortisone, simulant un mal au genou ou un asthme fictifs, n'est pas, selon cette conception, dopé. Il en est de même pour un cycliste qui prend un produit masquant ou qui prend soin de respecter les délais de disparition de la substance pour ne pas être inquiété lors des contrôles antidopage sur les courses : « Il y a pas mal de coureurs qui jouent avec ça, ils savent qu'il suffit de savoir compter et puis c'est bon (Charles, professionnel) ». [...]

Ainsi pour certains cyclistes, toutes ces méthodes ne sont pas considérées comme du dopage car ils ne sont pas contrôlés positifs. Or, selon la conception légale du dopage, ces méthodes de contournement des contrôles sont des violations des règles antidopage et donc passibles de sanctions. Ces différentes conceptions du dopage rejoignent les analyses de Becker. Selon cet auteur, la déviance est fonction des groupes sociaux ; tous les groupes ne nomment pas déviance les mêmes comportements. Si le dopage apparaît comme un comportement déviant pour des personnes externes au milieu, la déviance est moins évidente dans le milieu du cyclisme. À force de côtoyer des personnes du milieu du cyclisme et surtout du cyclisme professionnel, la définition du dopage évolue, leur permettant d'intégrer et d'utiliser des substances interdites sans se sentir

en faute selon leur propre conception du dopage. Ce résultat peut expliquer en partie pourquoi la plupart des sportifs contrôlés positifs nient s'être dopés.

V. Lentillon-Kaestner et C. Brissonneau, « Appropriation progressive de la culture du dopage dans le cyclisme », *Déviance et société*, n° 4, 2009.



Questions

8. Quelle est la conception du dopage chez les cyclistes interrogés ?
9. Quelle est la définition du dopage pour les autorités ?
10. Expliquez la phrase soulignée.

Doc. 4 Typologie du rapport à la norme

Étiquette	Comportement	Obéissant à la norme	Transgressant la norme
Perçu comme déviant		Accusé à tort	Pleinement déviant
Non perçu comme déviant		Conforme	Secrètement déviant

Howard Becker, *Outsiders* (1963), Métailié, 2012.

Questions

11. La déviance est-elle liée de manière mécanique à la transgression de la norme ?
12. Combien d'acteurs sociaux sont-ils nécessaires pour parler de déviance ?
13. Voici une liste de personnes placées dans certaines situations. Caractérissez chacune selon la typologie d'Howard Becker.
 - a. Un jeune homme est arrêté avec un groupe d'amis dont certains ont commis un délit.
 - b. Un conducteur verbalisé pour excès de vitesse paie une amende et perd des points sur son permis.
 - c. La femme du commissaire ne verra pas son excès de vitesse notifié car le policier l'a reconnue.
 - d. Un 3^e conducteur passe en respectant la limitation de vitesse.
 - e. Suite à des vols dans une ville du sud des États-Unis au début du xx^e siècle, un Afro-Américain innocent est lynché.
 - f. Une entreprise emploie des clandestins pour ne pas avoir à payer les cotisations sociales.
 - g. Cette entreprise sera dénoncée puis condamnée par la Justice.
 - h. Un bon élève fume du cannabis chez lui sans que personne ne le sache.

Faire le point

Associez définitions et notions.

1. L'individu intérieurise l'image négative de son groupe.
 2. L'individu perd ses repères sociaux.
 3. Un groupe désigne un autre groupe comme déviant.
- Anomie
 - Stigmatisation
 - Étiquetage social

Retenir

- À un moment donné, la société reconnaît, d'une part, des déviants, qui ont été désignés comme tels et, d'autre part, des non-déviants.
- Personne ne naît déviant ; on le devient au cours de sa vie. Howard Becker montre qu'il faut analyser la déviance comme un double processus qui amène ou non l'individu à transgresser des normes et qui amène ou non les autres à l'étiqueter comme déviant.
- La déviance n'existe que si elle est étiquetée comme telle : on parle de théorie de l'étiquetage.

Dossier 3

Comment mesurer le niveau de la délinquance ?

A. Le chiffre noir des statistiques pénales

Les administrations des ministères de l'Intérieur et de la Justice enregistrent les plaintes et les condamnations. Mais ces sources donnent une vision incomplète de la délinquance : il est impossible de connaître le nombre d'infractions réellement commises.

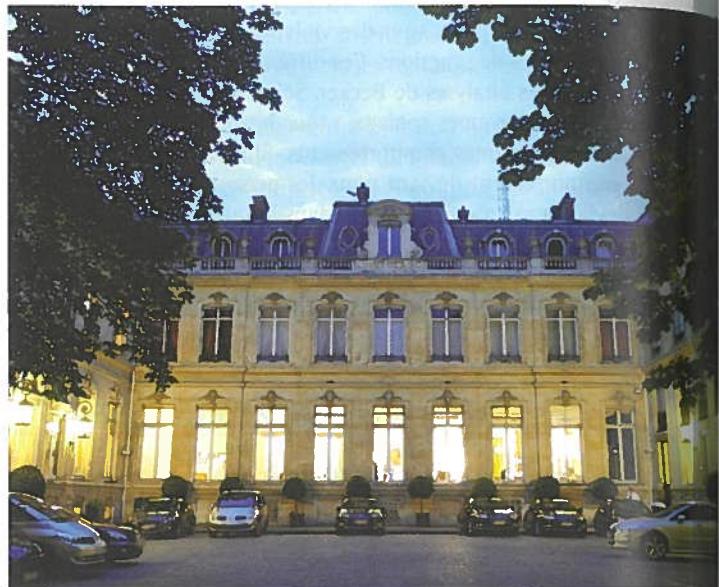
Doc. 1 Des statistiques policières sujettes à interprétations

① Les statistiques policières lues par *Le Figaro*

Sur un an, d'août 2012 à juillet 2013, période qui démarre quand la gauche assume pleinement la conduite des affaires, tout ou presque vire à l'écarlate : les atteintes à l'intégrité physique (+ 2,9 %) et, parmi celles-ci, les violences sexuelles (+ 10,4 %) ; les atteintes aux biens (+ 3,5 %), parmi lesquelles les cambriolages (+ 9,3 %) ; enfin, les infractions économiques et financières (+ 5,9 %).

« Beauvau » a défini dans ses « indicateurs cibles » la « grande criminalité » qui augmente depuis un an (+ 5,2 %). Censé éclairer l'univers des vrais voyous, cet agrégat comprend 17 rubriques, du règlement de comptes (+ 10 %) à la fausse monnaie (+ 14,5 %), en passant par les attentats à l'explosif contre des biens privés (+ 33,7 %) ou les vols à main armée contre des commerces (+ 8,4 %), à l'instar de l'attaque à la voiture-bélier, lundi, contre une bijouterie située sous les fenêtres de la garde des Sceaux à Paris. S'y ajoutent les trafics et reventes de stupéfiants (+ 10,2 %), avec 6 321 infractions constatées sur l'année écoulée contre 5 735 précédemment. [...] Des chiffres décidément impitoyables.

J.-M. Leclerc, « Sécurité : les mauvais chiffres de Manuel Valls »,
Le Figaro, 09/09/2013.



Le ministère de l'Intérieur, situé place « Beauvau » à Paris.

② Les mêmes statistiques lues par *Le Monde*

« Tous » les indicateurs augmentent-ils ? Les atteintes à l'intégrité physique (violences) augmentent de 2,9 %, selon *Le Figaro*, qui additionne donc police et gendarmerie. [...] Tous les indicateurs qui constituent cette hausse présentent une « rupture de continuité » statistique [...] en raison du changement [de système] informatique des gendarmes. [...]

Vient ensuite l'un des nouveaux indicateurs de Manuel Valls, la « grande criminalité », en hausse de 5,2 %. C'est un agrégat fin, qui représente, sur les douze derniers mois, 16 581 faits, sur plus de 3 millions de crimes et délits enregistrés par les forces de l'ordre. La hausse représente donc un peu plus de 860 faits supplémentaires sur un an... Lesquels ? *Le Figaro* cite les règlements de comptes (+ 10 %). Mais cela représente 6 faits en plus... On est loin du compte. Le quotidien évoque également les attentats à l'explosif contre des biens privés (+ 33,7 %). Le pourcentage est spectaculaire... mais il ne s'agit encore que de 31 faits supplémentaires.

C'est mieux, mais pas encore ça. En fait, cessons-là le suspense, le gros de l'augmentation, plus des trois quarts, est constitué par deux rubriques dont la hausse témoigne de la plus grande efficacité des services de police et de gendarmerie : le démantèlement des réseaux de fausse monnaie (+ 184) et l'usage-revente de stupéfiants (+ 561). [...]

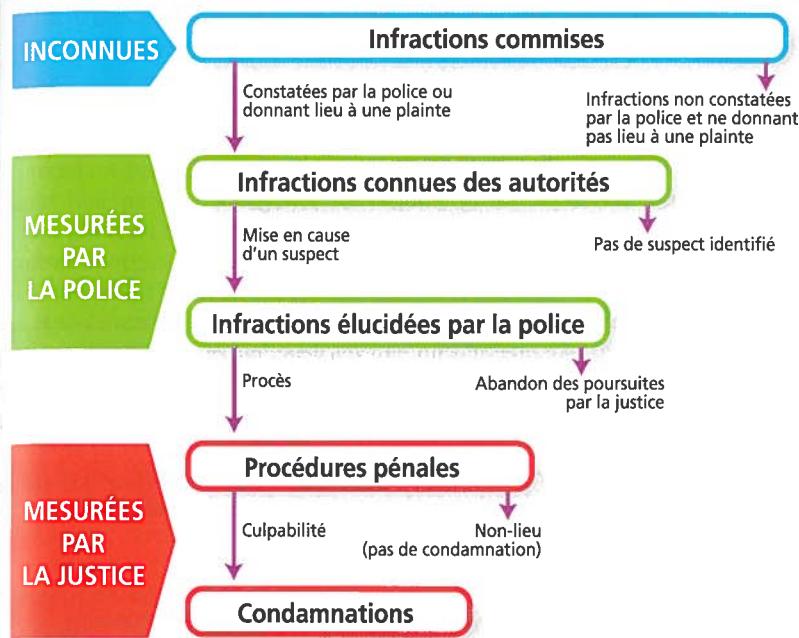
Peut-on faire dire exactement le contraire aux derniers chiffres de la délinquance ? La réponse est bien sûr oui ! On peut tout aussi bien conclure [...] qu'en fait, tout va mieux, depuis mai 2012. Jugez donc : les atteintes à la tranquillité publique sont en baisse de 3,5 %, les outrages à dépositaire de l'autorité de 5,6 %, les regroupements illicites dans halls ou sur toits d'immeubles collectifs d'habitation de 26,5 %, les feux de poubelles de 11,5 %, les exhibitions sexuelles de 11,2 %, etc. Mais on va peut-être s'en abstenir...

L. Borredon, « La délinquance explose... ou pas », *lemonde.fr*, 10/09/2013.

Questions

1. Posez l'opération qui permet de trouver 10,2 % dans la phrase soulignée (Doc. 1.1).
2. La méthodologie d'enregistrement des infractions est-elle stable dans le temps ?
3. Donnez deux raisons qui poussent à regarder avec prudence l'évolution des statistiques de la grande criminalité.
4. En quoi le dernier paragraphe du doc. 1.2. est-il ironique ?

Doc. 2 Des infractions aux condamnations



Questions

5. Pourquoi y a-t-il une différence entre la délinquance commise et celle enregistrée par les autorités ?
6. Que mesurent les statistiques policières ?
7. Même question pour les statistiques judiciaires.

Doc. 3 Le chiffre noir de la délinquance

Il est avéré que les *indicateurs officiels* de la criminalité – soit les *statistiques policières, judiciaires et pénitentiaires* – n'enregistrent que la criminalité parvenue à la connaissance des autorités du système de justice pénale. On parle dans ce cas de criminalité découverte ou criminalité apparente, par opposition à la criminalité cachée, c'est-à-dire celle qui n'est pas connue de ces autorités, autrement dit le *chiffre noir* de la criminalité. [...]

Dans ce contexte – notamment à partir du développement de la théorie de l'étiquetage¹ dans les années 1960 –, il a souvent été question de la difficulté d'établir jusqu'à quel point les indicateurs officiels de la délinquance ne constituent qu'une pure construction sociale. Une construction qui, au lieu de refléter la distribution

dans la population du comportement contraire à la loi pénale, ne refléterait que la réaction différentielle du système de justice pénale qui focalise son action sur certains groupes de personnes en raison, par exemple, de leur origine ethnique, de leur statut socio-économique ou de leur dépendance aux drogues ?

M. Aebi, *Comment mesurer la délinquance ?*, Armand Colin, 2006.

1. Du sociologue Howard Becker (► Doc. 1 p. 248).

Questions

8. Qu'est-ce que le « chiffre noir » ?
9. À quoi correspond-il dans le doc. 2 ?
10. Trouve-t-on les « accusés à tort » (► Doc. 4 p. 249) dans les statistiques pénales ? les « secrètement délinquants » ?

11. La surreprésentation des personnes discriminées parmi les condamnés signifie-t-elle nécessairement que celles-ci transgressent plus les normes ?

Faire le point

Les situations suivantes sont-elles « pleinement délinquantes » ? Associez.

1. Un meurtrier a été condamné à 20 ans de prison.
 2. Une famille fume du cannabis seule chez elle.
 3. Un innocent a été condamné suite à une erreur judiciaire.
 4. Un homme bat sa conjointe, qui refuse de porter plainte.
- Transgresse la loi.
 - Désigné comme délinquant.

Retenir

- Le chiffre noir de la délinquance est la différence entre la délinquance « réelle », dont le niveau est par essence mal connu, et la délinquance connue grâce aux statistiques pénales produites par l'administration.
- Celles-ci comptabilisent les personnes catégorisées comme délinquants. Elles rendent donc plus compte des processus sociaux de sanction pénale que de la transgression des normes juridiques.

B. Les enquêtes de victimisation

En raison de la critique des statistiques pénales par la théorie de l'étiquetage dans les années 1960, le gouvernement américain a demandé aux sociologues de mettre en place un outil plus satisfaisant de mesure de la délinquance. C'est l'enquête de victimisation.

Doc. 1 Pourquoi réaliser des enquêtes de victimisation ?

Les enquêtes de victimisation [...] ont vu le jour aux États-Unis au cours de la décennie 1960 : une commission présidentielle se préoccupait alors des insuffisances des comptages de la police pour mesurer la délinquance ; en réponse, on a imaginé de recourir à une enquête portant sur l'ensemble de la population. [...]. [Des sociologues] ont proposé d'utiliser une démarche [...] demandant cette fois aux personnes interrogées si elles avaient été victimes d'atteintes aux biens (vol, vandalisme) ou d'agressions. Cette méthode a connu un succès considérable : au cours de la décennie 1970, le *National Crime Survey* (NCS) s'est installé comme outil ordinaire de mesure de la délinquance, plus exactement comme moyen de contrôler ou de corriger, au niveau national, les mesures basées sur les comptages de la police, l'*Uniform Crime Reporting Program* (UCR). La comparaison entre les deux sources a toujours

été une priorité absolue, de sorte que les résultats de l'enquête de victimisation ont été présentés sous forme d'estimations en chiffres absous afin de permettre une confrontation immédiate avec les données de la police.

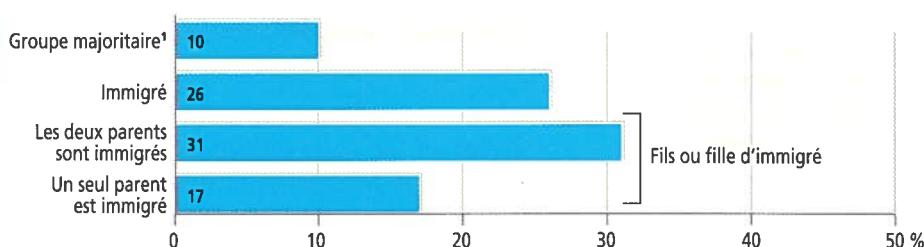
R. Zauberman et P. Robert, « Les enquêtes de victimisation en Europe », *Économie et statistiques*, n° 448-449, 2011.

Questions

1. Pourquoi le gouvernement américain a-t-il demandé aux sociologues de concevoir une nouvelle mesure de la délinquance ?
2. Qui interroge-t-on pour établir le niveau de la délinquance ?
3. A-t-on besoin de porter plainte pour qu'une infraction soit enregistrée par l'enquête de victimisation ?

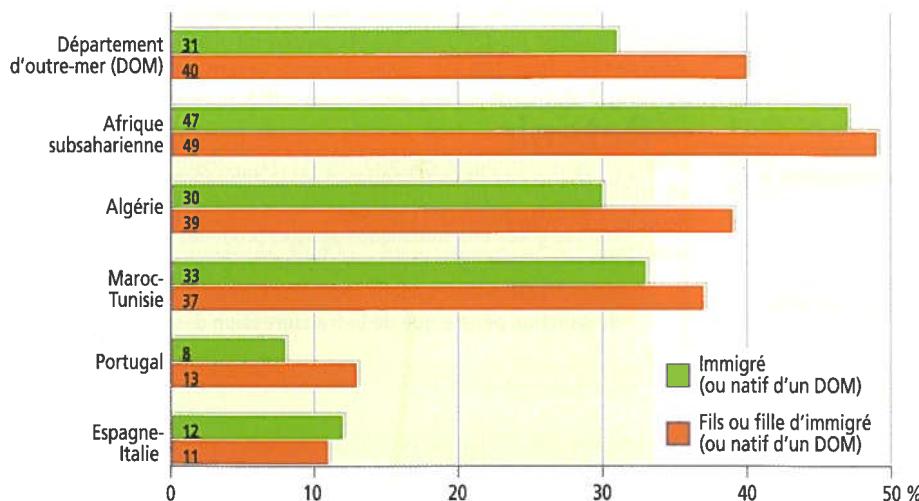
Doc. 2 Proportion d'individus déclarant avoir subi des discriminations

Part des personnes ayant répondu « souvent » ou « parfois » à la question « Au cours des cinq dernières années, pensez-vous avoir subi des traitements inégalitaires ou des discriminations ? »



1. Ensemble des Français nés en France métropolitaine de parents nés en France métropolitaine.
Champ : individus âgés de 18 à 50 ans résidant en France métropolitaine.

Sources : INED et INSEE, enquête *Trajectoires et Origines*, 2008.



Questions

4. En quoi cette enquête est-elle une enquête de victimisation ?
5. Qui déclare le plus de discriminations ?
6. Les originaires des DOM ne sont pas immigrés. Pourquoi ont-ils été inclus dans la population potentiellement victime de discriminations plutôt que dans le groupe majoritaire ?
7. À votre avis, pourquoi les descendants de migrants nés en France ressentent-ils plus fortement les discriminations que les immigrés ?

Doc. 3 Victimation et violences intra-familiales

« Est-il arrivé (dans les deux dernières années) qu'une personne qui vit actuellement avec vous, vous gifle, vous frappe, vous donne des coups ou vous fasse subir toute autre violence physique ? » 2,4 % des enquêtés interrogés au niveau national [...] ont déclaré avoir été victimes de ces violences physiques au cours des deux années précédant l'enquête [...]. Cette victimation ne semble pas être un acte isolé puisque la majorité des victimes (6 sur 10) déclare avoir subi plusieurs fois des violences physiques au cours des deux dernières années. Un peu plus d'un tiers a également déclaré avoir été victime avant les deux années précédant l'enquête.

Ces violences physiques ont des conséquences importantes : 4 victimes sur 10 ont déclaré avoir eu une ou plusieurs blessures physiques suite à ces violences, et 1 sur 5 a été vue par un médecin. [...] Près de 1 victime sur 10 s'est vue délivrer une Incapacité Totale de Travail (ITT) et un peu moins de 3 % une ITT supérieure à 8 jours. 4,4 % ont déclaré avoir passé une ou plusieurs nuits à l'hôpital.

Cependant, malgré la récurrence et la gravité de ces violences, seule une minorité de victimes s'est déplacée à la police ou la gendarmerie (15 % des victimes). [...] Seules 8 % ont déposé une plainte et 4,5 % une main courante¹. Aussi, la très grande majorité des victimes ne font-elles aucune déclaration ; elles avancent plusieurs raisons : « parce que vous préférez trouver une autre solution » (71 %), « parce que ce n'était pas grave » (63 %), « parce que cela n'aurait servi à rien » (55 %), « pour éviter des épreuves supplémentaires (témoignage, confrontation...) » (36 %) ou « pour éviter que cela se sache » (34 %). À noter, 21 % des personnes qui ne se sont pas adressées à la police ou la gendarmerie ont déclaré « par peur des représailles, d'une vengeance ».

L. Mucchielli, É. Raquet, C. Saladino, « Étude des "victimisations sensibles" en région PACA : violences commises au sein du ménage ou en dehors du ménage », *Études et travaux de l'ORDCS*, n° 5, mars 2013.
1. Une main courante est une déclaration à la police sans dépôt de plainte.



Questions

8. Pourquoi faut-il préciser une période de recueil des faits aux enquêtés ?
9. Les violences intra-familiales sont-elles bien mesurées par les statistiques pénales ? Pourquoi ?
10. Quelles sont les raisons pour ne pas porter plainte ?

Doc. 4 Ce que les enquêtes de victimisation ne mesurent pas

On ne peut cependant y recourir que pour la délinquance dite à victime directe (par exemple, le vol ou l'agression...) ; la délinquance sans victime directe (par exemple les infractions à la législation sur les stupéfiants, à celle sur l'immigration ou encore la fraude fiscale...) ne relève pas de ce type de mesure.

Au sein de la délinquance à victime directe, le champ de l'enquête de victimisation exclut encore les cas où la victime disparaît lors de l'infraction (homicide consommé) et ceux dont la définition juridique est trop difficile à traduire en langage courant (escroquerie, abus de confiance...). Il se réduit donc aux cas où l'on peut formuler l'interrogation d'une manière qui a des chances d'être comprise à peu près de la même façon par les divers membres d'un échantillon,

lon, principalement les différentes sortes de vols, d'agressions et de dégradations.

P. Robert et R. Zauberman, « Les enquêtes de victimisation », in Jean-Yves Bouillon, *Rapport d'information d'une mission d'information relative à la mesure statistique des délinquances et de leurs conséquences*, Assemblée Nationale, 2013.

Questions

11. Une enquête de victimisation permet-elle de mesurer la fraude fiscale ?
12. Quelles sont les infractions non mesurées par une enquête de victimisation ?

Faire le point

Les situations suivantes apparaissent-elles dans les chiffres de la victimisation ?

- Je pense que la délinquance augmente. • J'ai été agressé par un proche mais je n'ai pas porté plainte. • J'ai peur de me promener le soir. • On a brisé la vitre de ma voiture. • Mon voisin est victime d'un homicide. • J'ai menti sur ma déclaration d'impôt.

Retenir

- Les enquêtes de victimisation consistent à demander si les enquêtés ont été victimes d'actes de délinquance dans une période donnée et de combien d'actes ils ont été victimes. Le témoignage des victimes permet de reconstruire le niveau de la délinquance subie.
- Elles sont utiles pour mesurer des faits qui sont fortement sous-estimés par les statistiques pénales comme les discriminations ou les violences conjugales.

C. Les chiffres de la victimisation comparés aux statistiques pénales

Toutes les infractions subies ne sont pas déclarées à la police. Le taux de plainte est le rapport entre les plaintes déposées et les infractions déclarées par les victimes. Celui-ci varie de moins de 10 % à presque 100 % selon le type d'infraction.

Doc. 1 Nombre d'actes de délinquance et de plaintes déposées selon les victimes en 2011

	Actes subis (en milliers)	Plaintes déposées (en milliers)	Taux de plainte (en %)
Vol ou tentative de vol	4 100	1 400	34
Vandalisme contre la voiture	1 750	315	18
Vandalisme contre le logement	1 400	112	8
Violence physique ou sexuelle à l'intérieur du ménage	841	63	8
Violence physique hors ménage	650	163	25
Violence sexuelle hors ménage	286	23	8

Champ : France métropolitaine, personnes de 18 à 75 ans (14-75 ans pour les violences intra-ménage).

Source : INSEE, enquête Cadre de vie et sécurité, 2012.

Questions

1. Quel calcul faites-vous pour obtenir le chiffre entouré ?
2. Classez les infractions selon le nombre de plaintes déposées. L'ordre correspond-il à celui des actes subis ?
3. À votre avis, pourquoi les victimes rapportent-elles plus souvent aux policiers les violences physiques que les violences sexuelles ?

Doc. 2 Taux de plainte selon le type d'infraction entre 2007 et 2012

Taux de plainte	Type d'infraction
Entre 90 % et 100 %	Vol de voiture
Entre 80 % et 90 %	
Entre 70 % et 80 %	Cambrilage de la résidence principale
Entre 60 % et 70 %	
Entre 50 % et 60 %	Vol de deux-roues à moteur Vol sur une personne avec violence ou menace
Entre 40 % et 50 %	Fraude à la carte bancaire
Entre 30 % et 40 %	Tentatives de vols Vol sur une personne sans violence ni menace
Entre 20 % et 30 %	Vol sans effraction dans la résidence principale. Cambriolage de la résidence secondaire Violence physique hors ménage
Entre 10 % et 20 %	Vandalisme contre la voiture
Entre 0 % et 10 %	Violence sexuelle hors ménage Violence sexuelle ou physique dans le ménage

Champ : France métropolitaine.

Source : INSEE, enquête Cadre de vie et sécurité, 2007 à 2012.

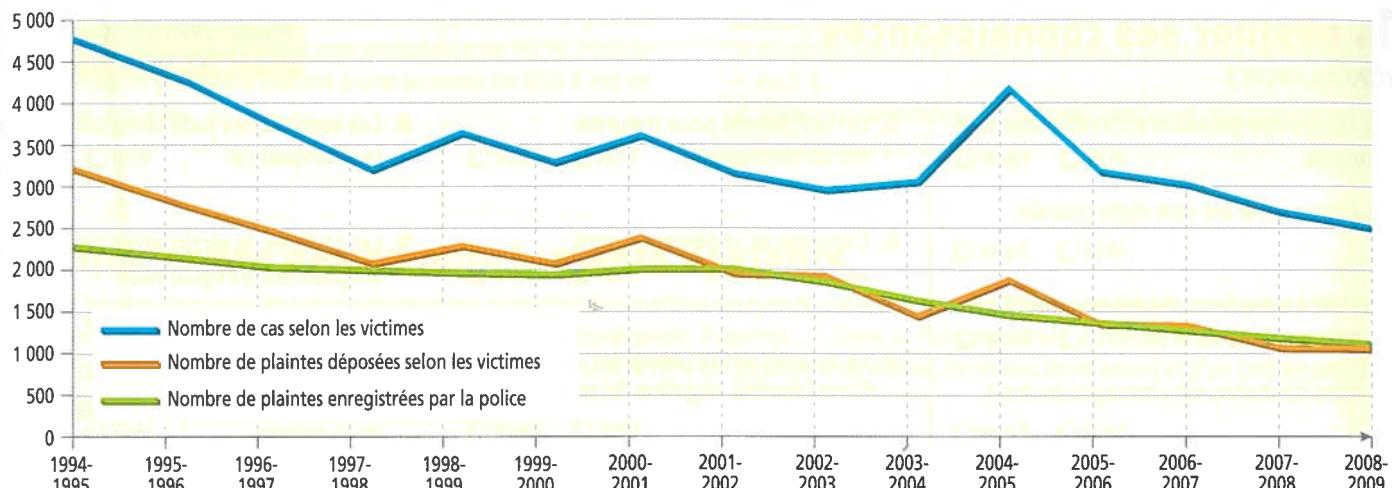
Questions

4. À votre avis, pourquoi les victimes d'agressions ne portent-elles que rarement plainte ?
5. Que faut-il faire pour obtenir un remboursement par les assurances ?
6. Pourquoi les victimes portent-elles plus souvent plainte pour les atteintes aux biens que pour les agressions ?

Doc. 3 Comparaison entre enquêtes de victimisation et statistiques policières

Nombre de vols de voitures ou de vols dans une voiture selon les victimes et nombre de plaintes déposées selon les victimes et selon la police entre 1994-1995 et 2008-2009

En milliers



Champ : ensemble des établissements pénitentiaires, France entière.

Sources : INSEE, *Enquêtes permanentes sur les conditions de vie* (1994-2005), puis enquête *Cadre de vie de sécurité* (2006-2009), et ministère de l'Intérieur.

Questions

7. Quelles séries proviennent d'enquêtes de victimisation ? de statistiques policières ?
8. Combien y a-t-il de plaintes déposées en 2008 et 2009 selon les victimes et selon la police ?
9. Le témoignage des victimes permet-il une bonne évaluation du nombre de plaintes ?
10. Quel est le taux de dépôt de plaintes en 2008-2009 ?

Doc. 4 Évolution des vols et tentatives de vols selon les victimes et selon la police

(en milliers)	2006		2011	
	Police	Victimes	Police	Victimes
Vols et tentatives de vols de véhicules à moteur	744	1 800	552	1 300
Cambriolages et tentatives de cambriolage de la résidence principale	162	475	202	600
Vols et tentatives de vols personnels avec violence ou menace	127	260	120	260

Champ : France métropolitaine.

Sources : INSEE, enquête *Cadre de vie et sécurité*, 2007 à 2012 et ministère de l'Intérieur.

Questions

11. Quelle part des cambriolages et tentatives de cambriolage apparaît dans les statistiques policières en 2011 ?
12. Calculez la variation en % des différentes atteintes aux biens entre 2006 et 2011 selon la police ? > *Savoir-faire 1 p. 342*
13. Calculez la variation en % des différentes atteintes aux biens entre 2006 et 2011 selon les victimes.
14. Les atteintes aux biens explosent-elles ?

Faire le point

Vrai ou faux ?

1. Les statistiques policières sous-estiment la délinquance.
2. Le taux de plainte est plus élevé pour les agressions que pour les atteintes aux biens.
3. Les victimes d'agressions sexuelles ou de violences conjugales portent rarement plainte.
4. Beaucoup de dépôts de plainte pour des atteintes aux biens sont liés aux assurances.

Retenir

- Une enquête de victimisation ne mesure pas non plus les chiffres « réels » de la délinquance ; c'est une source déclarative : elle ne livre pas des faits mais l'opinion des enquêtés sur ces faits.
- Il ne faut pas chercher de « vrais » chiffres de la délinquance mais comprendre ce qu'on mesure pour donner du sens aux statistiques.

Notions

• Contrôle social

Le contrôle social a pour fonction d'assurer la conformité aux normes. C'est le fait que le non-respect des normes entraîne une sanction de la part du groupe ou que le respect zélé entraîne une gratification.

• Contrôle social formel/informel

Les normes formelles sont explicites et codifiées (le droit). Les autres normes sont informelles (les coutumes). Les normes formelles prévoient de manière explicite les sanctions par la police et la justice en cas de transgression. Le contrôle social informel consiste en une surveillance permanente de chacun par tous.

• Stigmatisation

Lorsqu'un groupe dominant impose une identité péjorative à un autre, on dit qu'il le stigmatise. Cela passe par l'assignation de certaines étiquettes, des accusations de déviance, des ragots dévalorisants, etc.

• Déviance

Non-respect d'une norme sociale qui est sanctionné. Il faut ces deux critères (la transgression et la sanction) pour définir la déviance.

• Anomie

Perte des repères sociaux qui fait que les attentes de l'individu ne sont pas cohérentes avec les moyens dont il dispose pour les réaliser.

• Chiffre noir de la délinquance

Le chiffre noir est la différence entre la délinquance « réelle », dont le niveau est par essence mal connu, et la délinquance mesurée par les statistiques pénales. Celles-ci comptabilisent les personnes qui ont été catégorisées en tant que délinquantes et non toutes celles qui ont transgressé les lois.

• Enquête de victimisation

On constitue un échantillon représentatif de la population et on demande aux enquêtés de déclarer s'ils ont été victimes d'actes de délinquance dans l'année écoulée et de combien d'actes ils ont été victimes.

1 Comment le contrôle social s'exerce-t-il aujourd'hui ?

A. Les diverses formes de contrôle social

■ Les normes peuvent être informelles (les coutumes) ou formelles (le droit). Le droit prévoit par avance les sanctions associées à la transgression de la loi.

■ Le **contrôle social** désigne l'ensemble des moyens (gratification ou sanction) mis en œuvre pour que l'individu respecte les normes. À la limite, lorsque les individus sont amenés à respecter les normes par autocontrainte, le contrôle social devient inutile.

B. Le contrôle social informel dans les groupes primaires

■ Le groupe primaire (un petit groupe d'individus avec des représentations très similaires) assure directement le contrôle social car ses membres se surveillent les uns les autres. Ce contrôle social est **informel**.

C. Le contrôle social formel de la police et de la Justice

■ Dans les sociétés contemporaines, au contrôle social informel des groupes primaires, s'ajoute le contrôle social **formel** fondé sur le droit. Des institutions spécialisées ont pour fonction de faire respecter les normes juridiques : principalement le système pénal (la police et la Justice).

2 Quels sont les processus qui conduisent à la déviance ?

A. Déviances et délinquances

■ La **déviance** est la transgression d'une norme sociale qui est sanctionnée par le groupe. Elle peut aller d'actes anodins suscitant des moqueries à des actes froissant la morale collective condamnés avec sévérité.

■ La délinquance est une forme de déviance. C'est une transgression des normes juridiques sanctionnée par la police et/ou la justice.

B. Perte des repères et anomie

■ Durkheim appelle **anomie** la situation où les normes sociales ne régulent plus suffisamment les attentes individuelles. Il s'ensuit une perte de repères pour l'individu : ses attentes peuvent se déconnecter de ce à quoi il a réellement accès. Par exemple, en période de crise économique, le taux de suicide augmente, en particulier chez les groupes les plus touchés par le chômage.

■ Néanmoins, l'anomie n'explique pas tous les comportements déviants.

C. L'étiquetage stigmatisant

■ On parle de **stigmatisation** lorsqu'un groupe accole une étiquette péjorative à un autre. Les membres du groupe stigmatisé peuvent alors intérioriser cette image négative d'eux-mêmes, ce qui peut expliquer des comportements déviants.

D. La déviance, produit d'une suite d'interactions sociales

■ Becker souligne que la déviance n'est pas un état mais un processus lié à la socialisation par le groupe déviant.

■ Il y a donc une part de subjectivité dans l'étiquetage comme déviant. La transgression de la norme n'entraîne pas nécessairement l'étiquetage en tant que déviant. Ainsi, la déviance n'est pas créée socialement par ceux qui transgessent la norme mais par ceux qui désignent le comportement comme déviant. On ne devient déviant que si on est désigné comme tel.

3 Comment mesurer le niveau de la délinquance ?

A. Le chiffre noir des statistiques pénales

- La police et les tribunaux enregistrent les plaintes et les condamnations. Cela permet de mesurer annuellement le nombre d'actes de délinquance.
- D'une part, beaucoup de victimes ne portent pas plainte car elles pensent que c'est inutile. D'autre part, le processus entre le dépôt d'une plainte et la condamnation est très long et ne débouche pas nécessairement sur une condamnation. Les statistiques pénales sous-estiment donc la délinquance commise. C'est ce qu'on appelle le **chiffre noir** de la délinquance.
- Les statistiques pénales sont le résultat de processus sociaux qui désignent des individus comme délinquants. Le fait qu'un groupe discriminé compte proportionnellement plus de délinquants peut signifier soit que ses membres transgessent plus souvent la norme soit qu'ils sont plus souvent arrêtés et condamnés.

B. Les enquêtes de victimisation

- Suite aux critiques des statistiques judiciaires, les sociologues ont construit un nouvel outil de mesure : l'**enquête de victimisation**. Un échantillon représentatif de la population indique s'il a été victime d'actes de délinquance et combien d'actes il a subis. Ce témoignage permet de reconstruire le niveau de la délinquance subie.

C. Les chiffres de la victimisation comparés aux statistiques pénales

- En moyenne, 15 % des agressions donnent lieu à une plainte contre 40 % des atteintes aux biens (vols et dégradations). Dans le premier cas, les victimes peuvent avoir honte ou craindre des représailles. Dans le second, les assurances obligent souvent à porter plainte pour être remboursé.

Ne pas confondre

• Déviance et transgression

Toute transgression ne débouche pas automatiquement sur la catégorisation en tant que déviant. Ce sont toujours d'autres personnes qui étiquettent.

• Déviance et délinquance

La délinquance est une forme particulière de déviance, lorsque les normes transgressées sont des normes de droit.

• Déviance et anomie

L'anomie est une des causes possibles de la déviance.

• Howard Becker et Gary Becker

Ces deux homonymes ont tous les deux travaillé sur la délinquance ! Cependant, leurs théories sont très différentes : Howard Becker (doc. 1 p. 248) a renouvelé la sociologie de la déviance par son étude des fumeurs de cannabis alors que Gary Becker (doc. 1 p. 238) a obtenu le prix Nobel de science économique notamment pour son analyse économique des choix du délinquant.

Schéma de synthèse

Contrôle social et déviance

